



Déclaration

du

Liban

A la sixième commission

**Point 78 :**

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Le Vendredi 20 Octobre 2023

*Permanent Mission of Lebanon to the United Nations  
866 United Nations Plaza, Suite 531, New York, NY 10017*

Monsieur le Président,

Le Liban s'associe aux déclarations formulées au nom du Mouvement des Non-Alignés et au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Monsieur le Président,

Ma délégation exprime sa reconnaissance à l'Ambassadeur Agyeman du Ghana et son équipe pour les efforts inlassables à la tête du Comité Consultatif.

Je tiens également à remercier le Secrétaire-général adjoint pour les affaires juridiques, M. Soares, pour son soutien assidu au Programme d'Assistance.

Je félicite M. Pallek pour sa nomination comme secrétaire du Comité Consultatif et pour le rôle de coordinateur qu'il assurera afin de renforcer les activités du Programme. Je tiens à l'assurer du plein soutien de ma délégation dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, et je n'oublie pas de saluer son prédécesseur M. Llewellyn pour la qualité du travail accompli.

Je remercie Madame Hicuburundi de DOALOS pour son exposé, et notamment pour avoir souligné l'importance du renforcement des capacités pour les questions liées au droit de la mer. Cela est d'autant plus vrai à la lumière de l'accord BBNJ adopté en Juin dernier, mais aussi des différents processus liés à l'Océan et à la mise en œuvre de l'objectif 14 des ODD.

Enfin à travers eux, c'est le Bureau des Affaires Juridiques dans son ensemble que je salue et la Division de la Codification en particulier pour son rôle dans l'exécution des activités du Programme.

Mr. le Président,

Le Liban, membre du comité consultatif, attache une importance toute particulière à ce programme dont les activités contribuent aux buts de la Charte des Nations Unies, à la promotion du règlement pacifique des différends ainsi qu'aux objectifs de développement durable, y compris l'Objectif 16.

Ma délégation remercie le Secrétaire-général pour son rapport qui rend compte de l'exécution du Programme d'assistance en 2023 lors de la période considérée.

On se réjouit de la tenue des quatre programmes de formation en présentiel dans leurs lieux habituels, pour la première fois depuis 2019. A cet égard, il convient aussi de remercier les pays hôtes.

Ma délégation n'a eu de cesse de le rappeler, les formations en présentiel sont essentielles et précieuses. Elles promeuvent l'échange d'opinions et de débats interactifs et permettent de nouer des liens durables.

Il est bien entendu important de tirer des leçons de l'impact de la pandémie et de réfléchir à des moyens de renforcer le Programme d'assistance tout en préservant les programmes de formations en présentiel. Ces derniers sont plus inclusifs et permettent d'assurer une participation pleine.

Les formats en ligne sont utiles et nécessaires, mais peuvent entraver une participation fluide en raison des difficultés d'accès à une connexion internet fiable et à haut débit.

Monsieur le Président,

La médiathèque de droit international est une autre ressource précieuse pour assurer une diffusion plus large et plus inclusive du droit international.

A cet égard, ma délégation se félicite de l'enregistrement de 35 conférences durant la période considérée. Elle se félicite notamment de l'enregistrement de 20 conférences hors-site, pour assurer une participation plus large de conférenciers ne pouvant pas se rendre régulièrement à New York.

Nous continuons de noter, qu'en dépit des efforts et des progrès considérables réalisés par la Division de la Codification, la médiathèque est utilisée principalement dans les pays développés. Les supports de formation tels que la diffusion de publication auprès des établissements universitaires et des centres nationaux de formation des pays en développement, mais aussi la distribution de clés USB contenant des documents pédagogiques pour pallier à l'accès limité à internet contribuent aussi à renforcer une diffusion plus large et inclusive.

Monsieur le Président,

Ma délégation encourage par exemple à faire appel à plus de conférenciers et intervenants d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

De manière générale, nous avons toujours insisté sur l'importance de garantir une diversité linguistique, géographique et des différentes traditions juridiques dans la sélection des intervenants aux programmes de formations et des conférenciers. Le Secrétaire-général adjoint a d'ailleurs réaffirmé l'engagement du Bureau des Affaires juridiques à poursuivre ses efforts à cette fin.

Elle salue aussi les efforts faits afin de promouvoir la parité homme-femmes aussi bien pour le corps professoral, les conférenciers que les participants.

Au-delà de consolider l'inclusion, cette diversité promeut équilibre entre les différents systèmes et traditions juridiques.

Par ailleurs, le Programme d'Assistance doit continuer de faire l'objet d'une publicité plus grande. Les Etats membres ont un rôle à jouer auprès des universités, centres de recherches de leurs pays et régions, les organisations régionales également. Les organisations non-gouvernementales, conférenciers, intervenants et anciens participants doivent être un atout pour faire connaître ce programme auprès d'un public plus large.

Monsieur le Président,

Ma délégation réitère l'importance du financement du Programme d'Assistance à travers le budget ordinaire des Nations Unies. Nous saluons d'ailleurs au paragraphe 49 du rapport l'intention exprimée par la Division de la codification de continuer de faire tout son possible pour augmenter le nombre de bourses financées au moyen du budget ordinaire pour le Programme de bourses de perfectionnement et les cours régionaux, de façon à pouvoir satisfaire autant que possible la forte demande de cours de droit international.

Nous exprimons de plus notre gratitude aux États membres pour leurs contributions volontaires.

En conclusion, le Liban réaffirme son plein soutien au Programme d'Assistance et souhaiterait poursuivre son mandat comme membre du Comité Consultatif.